

Comité des fêtes

**KERMOUSTER**  
PLOUGASNOU

# Vide-Grenier champêtre

## Dimanche 17 juillet 2022

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour une meilleure organisation (réservation de votre emplacement, préparation des tables...),  
vous pouvez vous inscrire dès à présent et jusqu'au 12/07/2022, en complétant ce coupon  
et en l'adressant avec votre règlement à l'organisateur :

COMITÉ DES FÊTES DE KERMOUSTER, 29 ROUTE DE SAINT SÉBASTIEN, 29630 PLOUGASNOU

Nom :  Prénom :

Né(e) le :  À (Département/Ville) :

Adresse :

Code postal :  Commune :

Téléphone :  E-mail :

N° carte identité :  \* Délivrée par :  \* Le :  \*

N° d'immatriculation du véhicule :  \*

Exposant amateur  Exposant professionnel - N° Siret :  \*

Réserve  table(s) de 2 m x 7€ =  € Règlement ci-joint par  Chèque  Espèces

Souhaite disposer de table(s) (dans la limite du stock)  Oui  Non  + Option : 1 portant x 3€  
(non fourni)

"Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte dans son intégralité"

Date et Signature :  Commentaire :

\*Mention légale obligatoire au registre du vide-grenier à transmettre à la commune d'organisation



#### RÈGLEMENT DU VIDE GRENIERS DU DIMANCHE 17 JUILLET 2022 - COMITÉ DES FÊTES DE KERMOUSTER (PLOUGASNOU)

Lieu de la manifestation : Route de Kermadeza, Kermouster, 29630 PLOUGASNOU

Cette manifestation s'adresse aux particuliers, professionnels, déballeurs et collectionneurs. L'exposant amateur s'engage à ne vendre que des objets personnels et usagés et à ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. L'exposant professionnel s'engage à tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre public.

Seuls pourront exposer ceux qui auront fait parvenir l'inscription remplie, datée et signée et accompagnée du règlement à l'ordre du Comité des fêtes de Kermouster. Les réservations se réaliseront dans l'ordre d'enregistrement des bulletins d'inscription.

La mise à disposition des tables est possible dans la limite des stocks disponibles. **Les tables et chaises pour les exposants, les ayant réservées, seront installées par le Comité des fêtes de Kermouster, et seront à disposition pour l'installation seulement à partir de 6h30.**

**Un véhicule par exposant inscrit** (1 exposant = 1 bulletin d'inscription) pourra être **stationné à proximité du stand**, dans la limite de la place disponible.

**L'accueil des exposants aura lieu de 6h30 à 8h45.** Passé 9h, les organisateurs se réservent le droit d'attribuer l'emplacement non occupé à une autre personne, sans que l'exposant absent ne puisse prétendre au remboursement ou dédommagement d'aucune sorte.

**Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 9h et à ne pas remballer avant 18h.**

Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont exposés sous sa responsabilité. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'indemnisation en cas de vol, casse ou préjudice. La manifestation se déroulant en extérieur, les organisateurs ne peuvent couvrir les problèmes rencontrés par les exposants en cas de mauvais temps. Les enfants sont sous l'entière responsabilité d'un adulte inscrit.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT : 02 98 67 21 25 - CONTACT@COMITEDESFETESKERMOUSTER.FR**